

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : SIX C, SERVOIR J.P, DULAC C, GALLAND S , BAUMERT P, LAVIELLE JM ,ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, , TRIJOULET J.P, AUDOUARD M, TABANOU V, NOEL S, BAGILET S BOUYSSOU S

Absents excusés : BAIGNEAU F, BLAIS N, (pouvoir M AUDOUARD) ,

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : S BOUYSSOU

1/Adoption du PV du conseil municipal du 26 août 2021 :

Le conseil adopte à l'unanimité le PV du 26 août dernier.

2/ Demande de programmation de travaux d'effacement rue Ste Sabine (Eclairage public, Télécom) auprès du SDE24 :

M. le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer une étude portant sur les travaux d'effacement de 2 poteaux électriques rue Ste Sabine.
Il semble opportun avant d'entamer les travaux de réfection de cette voie, d'enfouir tous les réseaux (éclairage public, électricité et télécom).

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite une étude auprès du SDE24.

3/ Adoption des conventions de mise à disposition des salles municipales auprès des associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les associations doivent reprendre à la rentrée leurs activités dans les différentes salles communales.

Le conseil municipal adopte les conventions de mise à disposition des divers bâtiments communaux avec chaque utilisateur.

4/Transfert partiel à la Communauté de Communes(CCVDFB) des travaux d'assainissement collectif au niveau du marché passé pour la Maison de Santé lot VRD :

Suite au transfert au 1 janvier 2020 de la compétence Assainissement Collectif à la CCVDFB, les travaux d'assainissement pour la construction de la Maison de Santé relèvent désormais de l'EPCI.

Le maître d'œuvre (ING&MO) a établi la répartition des charges financières du réseau d'assainissement collectif entre la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède (CCVDFB) et la commune de Saint-Cyprien de la façon suivante :

Travaux Assainissement Collectif	CCVDFB	Saint-Cyprien
Objet	Réseau principal	Frais de raccordements
HT	22 201,22 €	4 065,60 €
TVA	4 440,24 €	813,12 €
TTC	26 641,46 €	4 878,72 €

Le conseil municipal adopte cette répartition et autorise la signature de l'avenant 4 avec le titulaire du lot VRD, l'entreprise SIORAT, mandataire du groupement SIORAT-CYPRIOTE-ROUQUIOT, et la CCVDFB.

5/ Renouvellement de la convention avec le Centre Hospitalier de Périgueux pour la mise à disposition de locaux (Centre Médico-Psycho Pédagogique-CMPP) :

M le Maire rappelle à l'assemblée que la convention qui avait été établie avec l'Hôpital de Périgueux pour la mise à disposition de 2 salles au petit foyer est arrivée à échéance; il précise qu'il s'agit des services du centre médico psycho -pédagogique .

Il propose de renouveler ladite convention dans les conditions initiales soit 20€ par mois et soumet à ce titre un avenant de renouvellement.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'avenant 3

6/ Convention ATMO Réhabilitation Friche Teton :

Le conseil municipal décide de confier une mission ATMO (assistance technique à maîtrise d'ouvrage) à l'Agence Technique Départementale pour le projet de réhabilitation de la friche Teton. La convention correspondante est adoptée.

7/ Procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne usine Teton :

Considérant l'enveloppe financière de travaux arrêtée à 3 093 950€HT avec une répartition en 3 tranches, le conseil municipal à l'unanimité charge M le Maire d'engager une procédure de mise en concurrence afin de désigner un maître d'œuvre dans le cadre d'un MAPA sans remise de prestation.

8/Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, le conseil municipal a fixé, après avis du Comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade ; le taux adopté est de 100% pour chaque grade.

9/Acquisition de terrain auprès de M et Madame Charbonnel Paul (à proximité de la Maison de Santé) :

Le conseil municipal à l'unanimité:

-accepte sur le principe d'acquérir auprès de M et Mme Charbonnel une portion de la parcelle section AC n°86 pour une superficie de 223m² au prix de 4000€ soit 18€ le m²

-désigne Me Magis notaire à Meyrals pour établir l'acte

-autorise M le Maire à signer l'acte de mutation ainsi que tous documents correspondants

10/Demande subvention complémentaire pour l'opération Maison de Santé :

Le conseil municipal à l'unanimité:

-sollicite une nouvelle subvention auprès du Département de la Dordogne afin d'aider à financer les dépenses complémentaires de la Maison de Santé estimées à 101 595€HT

11/Vente terrain sis Le Récolat à SOGEDO :

Le conseil municipal à l'unanimité :

-confirme son accord de principe pour vendre toute ou partie du terrain concerné cadastré section G n°554 à SOGEDO au prix de 6€ le m²

-charge un géomètre d'intervenir afin de définir exactement le terrain qui doit être cédé et établir un plan de division parcellaire

-désigne Maître Magis notaire à Meyrals pour établir l'acte

-autorise M le Maire à signer l'acte de mutation ainsi que tous documents annexes.

12/Dégrèvement loyers SAS CITE (M. Stéphane BOURCIER)location immeuble Teton :

Suite à la demande de M Bourcier, le conseil municipal à l'unanimité,

- décide de faire droit au dégrèvement des seuls loyers d'août et septembre pour la location d'une partie de l'immeuble Teton
- maintient le loyer du mois de juillet

13/ Décision Modificative 3 Budget communal :

Le conseil municipal adopte le projet de décision modificative n°3 présenté par M SERVOIR Jean-Pierre, Adjoint aux Finances.

DM3	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Budget Communal						
	CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
assurance multirisque	O11	6161		80		
assurance CNP	O11	6168		650		
	O11					
fêtes et cérémonies	O11	6232		3000		
concours divers (dont cotisation PCC)	O11	6281		1700		
Taxes Foncières	O11	63512		4382		
Personnel	O12	6332		25		
Personnel	O12	6338		85		
Personnel	O12	6451	110			
Cotisation retraite Elus	65	6533	2820			
Cotisation sécurité Sociale Elus	65	6534		2820		
Charges Exceptionnelles (dégrèvements)	67	6745		1050		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	77	7788				10862
remboursements Indemnités journalières						
TOTAL			2930	13792	0	10862
				10862		10862

14/ Décision Modificative 1 Budget RPA

Le conseil municipal adopte le projet de décision modificative n°1 présenté par M SERVOIR Jean-Pierre, Adjoint aux Finances.

DM 1 Budget RPA							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	ARTICLE		DEPENSES		RECETTES		
			BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	
16	61521	Bâtiments publics		3000			
002	OO2	Excédent de la section d'exploitation				3000	
	TOTAL				0		0
					0		0
SECTION D INVESTISSEMENT							
Chapitre	ARTICLE		DEPENSES		RECETTES		
			BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	
21	c/2188	Autres immobilisations corporelles		3 000,00			
	10	1068 Affectation des Résultats					3 000,00
	TOTAL			3 000,00			3 000,00

14 bis / nouvelle affectation des résultats Budget RPA

Concernant le budget RPA, le conseil municipal à l'unanimité vote une nouvelle affectation en réserve afin de pouvoir équilibrer le budget comme ci-après :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT : 40 500.08

Affectation à l'excédent reporté : 3000€

en réserve (compte 1068)

Résultat reporté

37 500.08 €

15/ Décision Modificative 1 Budget AEP :

Le conseil municipal adopte le projet de décision modificative n°1 présenté par M SERVOIR Jean-Pierre, Adjoint aux Finances.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	ARTICLE		DEPENSES		RECETTES		
			BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	
11	c/627	services bancaires		240			
66	c/66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	160			0
66	c/6688	autres frais financiers	400				
	TOTAL		400	400			0

16/ Désignation commission adressage :

Le conseil municipal à l'unanimité:

-désigne pour siéger à la commission adressage: Mme Claudine DULAC, M Jean-Pierre TRIJOLET, M Patrick BAUMERT, au titre des élus du conseil municipal

-ajoute Mesdames SIX Annie, HUOT Dominique, BALAT Nadine au titre des personnes représentatives extérieures au conseil municipal

17/ Création poste PEC :

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de créer un poste pour le service technique dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences avec prise en charge à 80% par l'Etat

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

18/ Renouvellement du contrat de l'agent d'accueil de la Mairie:

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de l'agent d'accueil de la Mairie pour une durée de 6 mois à compter du 31 décembre 2021.

19/ Demande d'occupation du domaine public pour un food-truck:

Le conseil municipal à l'unanimité :

-autorise Monsieur Rémi Leroy à occuper une partie de la place Sadouillet Perrin en y stationnant son camion « food-truck » exclusivement le lundi soir

-précise qu'il s'agit d'une occupation temporaire et révoicable à tout moment

-décide d'appliquer les tarifs du marché

-charge la Régie marché de procéder aux encaissements des droits de place

20/ Demande d'extension de la station-service rue Gambetta et déclassement d' une portion du parking Sadouillet Perrin-présentation du projet d'aménagement- :

Le conseil municipal à l'unanimité:

Considérant qu'il convient de soutenir nos entreprises et nos commerces

-valide le projet d'aménagement présenté

-confirme son accord sur le principe d'aliéner une portion du parking Alberte Sadouillet Perrin conformément au projet présenté afin de permettre la réhabilitation du bâtiment sous réserve des résultats de la procédure de déclassement de domaine public qui devra être menée

21 / Compte rendu des décisions prises par M le Maire dans le cadre des pouvoirs délégués :

- Adoption de l'avenant 2 avec Madame Amanatian, psychologue de mise à disposition de locaux
- Adoption de l'avenant 1 pour le lot 8 Revêtement de sols barrière d'étanchéité Marché de construction de la Maison de Santé
- Adoption de l'avenant 5 lot Menuiseries bois plans vasques Marché de construction de la Maison de Santé

22/ convention avec le SDE24 de modernisation du parc d'éclairage public :

Le conseil municipal à l'unanimité:

-adopte le projet de convention avec le SDE24 de modernisation du parc d'éclairage public

-autorise M le Maire à le signer

23/ Lancement d'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière :

Le conseil municipal à l'unanimité:

-décide d'engager une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

24/ Proposition de migration du logiciel de gestion des marchés du PDA vers le smartphone

M le Maire informe l'assemblée que le service marché va être équipé d'un smartphone en remplacement du PDA, équipement mobile devenu obsolète.

A cet égard, il soumet le devis correspondant soit 1692€ TTC du fournisseur, ILTR pour la migration du logiciel marché vers ce smartphone.

Le conseil municipal à l'unanimité:

-adopte le devis indiqué ci-dessus

-autorise M le Maire à engager la dépense correspondante

25/ erratum délibération n°71 du 27 mai 2021 :

M le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal du 27 mai dernier avait accepté de louer à Madame Bailleu une partie des locaux du rez de chaussée du bâtiment de la Mairie afin qu'elle y transfère son salon de coiffure.

Il avait été convenu de mettre en place un bail commercial.

La délibération indiquée ci-dessus mentionnait un loyer mensuel de 370€.

M le Maire indique à l'assemblée qu'en réalité il s'agissait d'un loyer de 350€ par mois.

Le conseil municipal à l'unanimité:

- confirme qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n° 71 du 27 mai 2021 et qu'il convient de lire un loyer mensuel de 350€ outre les charges (eau, électricité, chauffage)
- adopte l'erratum comme indiqué ci-dessus.

Le Maire, Christian SIX

